

ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU PARC D'ENTREMONT

P.A ETIGE LOGEMENT – 9 rue du Général de Gaulle – 68400 RIEDISHEIM

Président :
René LUTTENAUER
12 rue des Sapins
68170 RIXHEIM

Mulhouse, le 8 juillet 2009

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU PARC D'ENTREMONT

~~2^e Convocation~~

L'an deux mille neuf, le 26 juin
les membres de l'Association Syndicale des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Relais Culturel le Trèfle - Allée du chemin Vert 68170 RIXHEIM, sur convocation délivrée le 15 juin 2009 par Monsieur René LUTTENAUER, le Président.

Il est constaté d'après la feuille de présence que les membres présents ou représentés détiennent 35 690 tantièmes sur un total de 92 348.

Le Président de l'Association Syndicale des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont ouvre la séance en remerciant les membres présents et représentés de l'intérêt qu'ils portent aux problèmes de notre Ensemble Immobilier.

• Désignation du bureau :

Le Bureau est présidé par le Président de l'Association Syndicale conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire élit Messieurs REBISCHUNG et REUILLE en tant que scrutateurs, à l'unanimité des membres présents et représentés pour 35 690 / 92 348 tantièmes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne Monsieur HERTH, Société ETIGE LOGEMENT, en tant que secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés pour 35 690 / 92 348 tantièmes

Monsieur LUTTENAUER donne ensuite la parole à Monsieur WALLISER en tant que Vice-Président de l'Association Syndicale des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont.

Monsieur WALLISER après avoir rappelé l'objet de la présente Assemblée, remercie Monsieur BECHT, Maire de la Ville de RIXHEIM et Monsieur SENDELIN, Président Général Honoraire de l'Association Syndicale des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont de leur présence.

Sur ce, Monsieur le Maire de Rixheim donne toutes les explications relatives à ce projet et Monsieur SENDELIN informe les membres présents de l'aspect juridique de ce dossier et expose la teneur du texte de la résolution soumise à l'Assemblée.

A la suite de ces informations et après en avoir débattu, l'Assemblée Générale passe au vote de la résolution unique.

RR

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Syndicale des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont réunie ce jour le 26 juin 2009,

après avoir pris connaissance :

1. de la demande de cession de parcelles immobilières introduite auprès de l'Association Syndicale le 12 mai 2009 par Monsieur le Maire de la Ville de Rixheim agissant en cette qualité et en celle de Chargé de Mission de la C.C.I.N. (Communauté de Communes de l'Île Napoléon),
2. du plan d'implantation des infrastructures immobilières prévues dans le projet des Collectivités Publiques,
3. de la consistance architecturale des infrastructures immobilières prévues dans le projet des Collectivités Publiques,
4. de la nature des activités qui seront exercées dans lesdites infrastructures,

Vu l'intérêt social, économique et culturel du projet arrêté par les 2 Collectivités Publiques qui en ont la charge,

1. **décide** de céder pour le prix d'1 euro les 2 parcelles dont le transfert au profit de la Ville de Rixheim est sollicité, à savoir une partie de la parcelle cadastrée, sous section n°2523, d'une surface de 2600 m2 telle que figurée sur le plan ci-joint et une autre de 104 m2 telle que repérée sous 2 sur le même plan,
2. **subordonne** le transfert de propriété ainsi autorisé à la réalisation effective du projet telle que constatée dans un protocole spécifique à établir en temps voulu entre les parties,
3. **considère** qu'il appartient à la Ville de Rixheim, cessionnaire des 2 parcelles considérées, de prendre en charge la totalité des frais, dépenses et impositions générées par la cession ainsi autorisée.
4. **mandate** Monsieur le Président et Monsieur le Syndic de l'Association aux fins de formaliser la cession autorisée au profit de la Ville de Rixheim, le tout aux conditions sus évoquées et au vu du protocole spécifique dont la mise en place est stipulée au paragraphe 2 ci-dessus.

Ont votés Pour : 33 402 / 92 348 è

Ont votés Contre : 1 974 / 92 348 è

- AMBS Isabelle représenté par RIESTER Jean Paul	49
- BUEB Nadia représenté par RIESTER Jean Paul	83
- BRUGGER Roland représenté par CAMBON Francis	71
- CAMBON Francis	91
- DUCOS Denise	90
- EVAIN Jeanne représenté par FAUQUETTE J.	87
- FAUQUETTE J.	84
- FAWER Hortense représentée par LAGOUCHE Didier	56
- FINOT Carine	59
- GALLELI Régine représenté par FINOT Carine	88
- HARPF Guy	90
- HAUER Marie Therèse	89
- HUBER Gilles représenté par RIESTER Jean Paul	44
- KIEFFER Jean Marie	115
- KORB Michel représenté par ALOS Claude	87
- LEIBER Simone représenté par LAGOUCHE Didier	71
- MARCHAL Huguette représenté par RIESTER Jean Paul	183
- MISSY René	63
- RIESTER Jean Paul	123
- ROOS Elisabeth représenté par FINOT Carine	72
- SIDIBE Ramatoulaye	89
- STEHLI Frédéric représenté par ALOS Claude	103
- WDOWICKI Philippe représenté par RIESTER JeanPaul	87

Se sont Abstenus :

- DOLL Stéphanie
- DRIGUY Jean Pierre
- MEYER Dominique
- ROLLINET Pierre

314 / 92 348 è

96
71
69
78

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, après avoir remercié les membres présents, lève la séance à 20h00.

**Le Président de l'Association Syndicale
René LUTTENAUER**



Les Scrutateurs

Monsieur Robert REUILLE



Monsieur Guy REBISCHUNG



**Le Secrétaire
Monsieur Dominique HERTH**

